



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-059-2025-03

PUBLIÉ LE 27 MARS 2025

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2025-03-27-00022 - Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 3
IDF-2025-03-27-00018 - Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye (2 pages)	Page 6
IDF-2025-03-27-00019 - Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil (5 pages)	Page 9

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-27-00022

Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil

**Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à
Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement
professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Juliette MARCI**, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels :
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFE) ;
 - Ordres de mission des personnels ATSS formateurs et stagiaires en France ;
 - Etats de liquidation des vacances des formateurs ;
 - Bons de commande et constatation du service fait relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
 - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, aux personnels ATSS et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion des demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'Académie de Créteil :
 - Notification des droits acquis dans le cadre du CPF ;
 - Notification d'acceptation ou de refus des demandes de mobilisation des droits acquis des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels ATSS et des personnels d'encadrement ;
 - Conventions d'utilisation des droits liés au compte personnel de formation ;
 - Bons de commande et constatation du service fait relatifs à l'exécution des décisions d'acceptation d'utilisation des droits CPF ;
 - Décrémentation des droits acquis à la suite de l'utilisation du compte personnel de formation.
- Actes relatifs à l'attribution des congés de formation professionnelle pour les personnels enseignants et d'éducation des établissements publics du second degré, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels d'inspection et de direction et les personnels ATSS :
 - Notification d'acceptation et de refus des demandes de placement en congé de formation professionnelle.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 juillet 2023.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 27 mars 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-27-00018

Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye

Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, cheffe du service de la coordination académique paye

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 août 2020 nommant madame Caroline POTARD, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 mai 2022 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale du 31 août 2023 nommant madame Marine HENRY cheffe du service de la coordination académique paye à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Marine HENRY**, cheffe du service de la coordination académique paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Caroline POTARD**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences les actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 11 septembre 2023.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 27 mars 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-03-27-00019

Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

Arrêté du 27 mars 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun ;
- VU** l'arrêté rectoral du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla PFLIGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté rectoral du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 7 juillet 2016 affectant madame Rolanette COSAQUE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 25 juillet 2022 nommant madame Laurence DEMERY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 28 juillet 2022 nommant madame Yasmine TOUATI, adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 juillet 2023 affectant madame Danielle CHAPUT, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 28 août 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 4 septembre 2023 nommant monsieur Jérémy CREAC'H, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 30 août 2024 nommant madame Magali SAULDUBOIS, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 13 septembre 2024 nommant madame Michelle MAVOUNZA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 18 octobre 2024 nommant madame Soumia EL YAMANI, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 13 décembre 2024 affectant madame Marion DYMEL, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 2 janvier 2025 affectant madame Nathalie VOYDIE, secrétaire administrative de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'attestation rectorale du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention du 3 novembre 2023 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique d'Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 et n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 susvisés ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne financier.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- validation des demandes de paiement,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- états récapitulatifs des créances,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Danielle CHAPUT, Soumia EL YAMANI et Marion DYMEL**, cheffes de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT, Soumia EL YAMANI et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Amel BELAROUCI, Laurence DEMERY, Sandrine MARGARY-PHILIPPE, Michelle MAVOUNZA, Danièle MBOMBO MOKONDA, Nicole ZALI et monsieur Jérémy CREAC'H** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- validation des demandes de paiement,
- validation des recettes non fiscales.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT, Soumia EL YAMANI et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Rolanette COSAQUE,
- monsieur Jérémy CREAC'H,
- madame Laurence DEMERY,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Sandrine MARGARY-PHILIPPE,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Guenolla PFLIGER DUFRENOY,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Yasmine TOUATI,
- madame Nathalie VOYDIE.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 janvier 2025.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 27 mars 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET